

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 475 870

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 07175**

(54) Elément coulissant pour meubles et notamment tiroir.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 B 88/04.

(22) Date de dépôt..... 31 mars 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : Autriche, 2 octobre 1979, n° 20 874, et 5 octobre 1979, 2 demandes,
n^os A 6507/79 et A 6508/79.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 34 du 21-8-1981.

(71) Déposant : SIRO BESCHLAGE- UND METALLWARENFABRIK GMBH, société de droit autrichien,
résidant en Autriche.

(72) Invention de : Georg Homa.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Malémont,
42, av. du Président-Wilson, 75116 Paris.

La présente invention se rapporte à un élément coulissant pouvant être introduit et extrait d'un meuble comme par exemple un tiroir et plus particulièrement un tiroir-verseur, qui comprend un corps en matière plastique portant deux éléments de guidage pouvant coulisser l'un par rapport à l'autre, dont l'un est formé sur le fond du tiroir et dont l'autre peut être disposé sur une partie de meuble horizontale.

5 Dans la suite de la description, l'élément coulissant sera qualifié "tiroir" sans que cela ait le moindre caractère limitatif.

10 Un tiroir de ce genre est décrit dans le modèle d'utilité allemand DE-Gbm 76 28 475. Toutefois, ce tiroir a le défaut de ne pas pouvoir être immobilisé en position rentrée et la présente invention s'est fixé pour but de réaliser un tiroir du type spécifié qui peut être immobilisé à l'intérieur du meuble, quand il a été glissé dans celui-ci.

15 L'invention atteint les buts qu'elle s'est fixés en ce que les deux éléments de guidage sont pourvus chacun d'une partie d'encliquetage qui, quand le tiroir a été introduit dans le meuble, s'engagent l'une dans l'autre de façon séparable.

20 Dans une forme de réalisation préférée, il est prévu que la partie d'encliquetage de l'élément de guidage, formé sur le fond du tiroir, est rigide et que l'autre partie d'encliquetage présente une certaine élasticité dans un plan horizontal transversalement à la direction d'extraction.

25 En particulier, quand il s'agit de tiroirs-verseurs pour des produits alimentaires, cette fixation séparable est avantageuse pour éviter une sortie partielle involontaire du tiroir hors des éléments de guidage, ce qui pourrait être la cause d'une perte de leur contenu (sucre, farine, sel, etc.)

Dans une forme de réalisation de l'invention, il est prévu que la partie d'encliquetage élastique est formée d'au moins, un creux ou d'un élément saillant formé sur une barrette élastique d'un élément de guidage.

30 Dans un exemple de réalisation préféré, la partie d'encliquetage élastique se compose de deux éléments saillants disposés symétriquement, par rapport à la direction d'extraction, qui sont formés chacun sur une barrette élastique, les extrémités des deux barrettes étant respectivement reliées ensemble par un élément d'espacement ou "entretoise". En vue de sa fixation à une partie horizontale d'un meuble, chaque entretoise peut être pourvue de goujons qui s'engagent dans des ouvertures du meuble. Ces goujons sont, de préférence, formés sur les tiroirs fabriqués en matière plastique.

35 Dans une autre forme de réalisation, il est prévu que, à la paroi antérieure du corps de matière plastique, sont formés des éléments de fixation qui peuvent s'engager dans des évidements d'une partie portant une poignée.

La formation des éléments de fixation à la paroi antérieure des corps en matière plastique peut être réalisée sans difficulté par un moulage classique par injection et permet d'obtenir des surfaces intérieures lisses qui, de ce fait, sont faciles à nettoyer. Les éléments de fixation peuvent prendre la forme de goujons comportant des gorges. Ils peuvent, sans difficulté, s'étendre obliquement à la direction d'extraction, de préférence, vers le bas, mais pourraient aussi s'étendre dans la direction d'extraction elle-même. Avec cette dernière forme d'exécution, on constate avec surprise que lors de l'extraction du tiroir, la partie portant la poignée ne se détache pas inopinément du corps de celui-ci même lorsque, d'une part, le tiroir contient une matière relativement lourde, par exemple, de la farine ou du sucre et lorsque, d'autre part, un encliquetage du tiroir a lieu dans sa position rentrée, c'est-à-dire, lorsqu'une résistance initiale relativement grande doit être vaincue.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple nullement limitatif, en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

- les figures 1 et 2 sont des vues en perspective éclatées de deux tiroirs conformes à l'invention ;
- la figure 3 est une vue en perspective de dessous du mode de réalisation de la figure 1 ; et
- la figure 4 est une vue de dessous du mode de réalisation de la figure 2.

En se référant aux figures, on voit un tiroir-verseur 1 conforme à l'invention qui a été représenté sur le dessin sous la forme d'une pelle pour verser des produits alimentaires et qui présente un corps en matière plastique 2 auquel peut être fixée une partie 3 portant une poignée. A la paroi antérieure 4 du corps en matière plastique 2, qui a été moulé par injection, sont prévus, pour la fixation de la partie 3 portant la poignée, des goujons 6 pouvant, par exemple, présenter des gorges 7, ces goujons sont destinés à être introduits dans des trous 8 de la partie 3. La partie 3 portant la poignée, peut prendre diverses formes et divers aspects et comporte dans l'exemple de réalisation représenté une poignée 21. Dans le mode de réalisation représenté sur la figure 1, les goujons 6 sont disposés aux angles d'un trapèze imaginaire, dont la grande base est située en haut. Cette disposition est particulièrement avantageuse pour faciliter l'exécution de la procédure de moulage par injection. Il est à noter que les goujons 6 s'étendent dans la direction d'extraction du tiroir.

Dans le mode de réalisation représenté sur la figure 2, les goujons

6, qui sont disposés aux sommets d'un triangle, s'inclinent vers le bas et s'engagent dans des trous 8 de la partie 3 portant la poignée qui ont la même inclinaison.

La figure 3 est une vue en perspective de dessous du mode de réalisation de la figure 1.

Cette figure montre que le fond 5 du corps de matière plastique 2 porte un premier élément de guidage 9 qui, de préférence, est moulé d'une pièce avec le fond 5. L'élément de guidage 9 présente deux barrettes de guidage verticales symétriques 13 s'écartant dans la direction d'introduction. Dans ces barrettes a été réalisée une partie d'encliquetage 11 sous la forme d'un creux 14. Un second élément de guidage 10 est fixé dans une partie de meuble horizontale non représentée et présente également deux barrettes 16 s'écartant en cône dans la direction d'introduction. Les extrémités 17, 18 de ces barrettes sont reliées par un élément d'espacement ou entretoise 19. Chaque entretoise 19 comporte, aux fins de fixation à la partie de meuble horizontale, au moins un goujon 20. Le second élément de guidage 10 est, de préférence, également moulé par injection en une matière plastique. Une partie d'encliquetage complémentaire 12 qui, en position d'introduction, coopère avec la partie d'encliquetage rigide 11 de l'élément de guidage 9, est formée approximativement au milieu de chacune des barrettes 16 par des éléments saillants ou en relief 15 ayant une forme complémentaire de celle du creux 14. Elle présente une certaine flexibilité dans un plan horizontal, parallèle au fond 5 du corps de matière plastique 2, du fait que l'espacement entre les deux barrettes 16 varie dans la région centrale portant les éléments saillants 15. Lors de l'introduction du tiroir, les éléments saillants 15 glissent le long des côtés en regard des barrettes 13 de l'élément de guidage 9 et sont ainsi pressés l'un vers l'autre de manière à s'emboîter finalement, quand le tiroir est arrivé à sa position intérieure, dans les creux 14 des barrettes de guidage 13. Dans cette position intérieure, les barrettes 16 et les barrettes de guidage 13, représentent en même temps, des butées de fin de course du fait qu'elles s'appliquent l'une contre l'autre.

La figure 4 est une vue de dessous d'un autre mode de réalisation de l'invention. La partie élastique d'encliquetage 12 de l'élément de guidage 10, qui est également fixée au moyen de goujons 20 à une partie horizontale d'un meuble, présente ici aussi deux barrettes 16 qui sont maintenues espacées, à l'une de leurs extrémités, par une entretoise 19. Les barrettes 16, qui sont parallèles, présentent des creux 14 dans lesquels viennent s'engager, les parties saillantes 15 des parties d'encliquetage 11 de l'élément de guidage 9 en position rentrée. L'élément de guidage 9 est, ici également, formé

sur le fond 5 du corps de matière plastique 2 du tiroir 1 et est constitué par une barrette de guidage 13. Lors de l'introduction du tiroir 1, les deux barrettes 16 s'écartent jusqu'à ce que les parties saillantes 15 soient venues se loger dans les creux 14.

5 Du fait de la présence des goujons 6 assurant la fixation de la partie portant la poignée et de l'élément de guidage 9 sur le corps 2 de matière plastique, ce dernier présente une surface lisse et facile à nettoyer, de sorte que le tiroir 1 est particulièrement bien adapté pour verser des produits alimentaires et d'autres produits périssables.

10 Il va de soi cependant qu'il n'est nullement limité à cette application.

REVENDICATIONS

1. Elément coulissant pour meubles et notamment tiroir, qui comprend un corps en matière plastique portant deux éléments de guidage coulissant l'un par rapport à l'autre, dont l'un est fixé sur le fond du tiroir et dont l'autre 5 peut être monté sur une partie de meuble horizontale, caractérisé en ce que les deux éléments de guidage (9, 10) sont pourvus chacun d'une partie d'encliquetage (11, 12) qui, quand le tiroir (1) a été introduit dans le meuble, s'engagent l'un dans l'autre de façon séparable.

2. Elément coulissant selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie 10 d'encliquetage (11) de l'élément de guidage (9) formé sur le fond du tiroir, est rigide et que l'autre partie d'encliquetage (12) présente une certaine élasticité dans un plan horizontal transversalement à la direction d'extraction.

3. Elément coulissant selon la revendication 2, caractérisé en ce que la partie d'encliquetage élastique (12) est formée par, au moins un creux 15 (14) ou par un élément saillant (15) formé sur une barrette élastique (16) de l'élément de guidage (10).

4. Elément coulissant selon la revendication 3, caractérisé en ce que la partie d'encliquetage élastique (12) se compose de deux éléments saillants (15) disposés symétriquement par rapport à la direction d'extraction, 20 qui sont formés chacun sur une barrette élastique (16), les extrémités (17, 18) des deux barrettes (16) étant respectivement reliées ensemble par un élément d'espacement (19).

5. Elément coulissant selon la revendication 4, caractérisé en ce que les barrettes (16) s'écartent l'une de l'autre dans la direction d'introduction de l'élément coulissant.

6. Elément coulissant selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'élément de guidage (10) comportant la partie d'encliquetage élastique (12) est en une matière plastique et comporte des goujons (20) formés sur les éléments d'espacement (19).

30 7. Elément coulissant selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que, sur la paroi antérieure (4) du corps de matière plastique (2), sont formés des éléments de fixation qui peuvent s'engager dans des évidements (8) d'une partie (3) portant une poignée.

8. Elément coulissant selon la revendication 7, caractérisé en ce 35 que les éléments de fixation sont des goujons (6) comportant des gorges (7).

9. Elément coulissant selon la revendication 8, caractérisé en ce que les goujons (6) sont disposés aux sommets d'un trapèze imaginaire.

10. Elément coulissant selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce que les goujons (6) s'étendent dans la direction d'extraction de l'élément coulissant.

11. Elément coulissant selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce que les goujons (6) s'étendent obliquement par rapport à la direction d'extraction, de préférence, vers le bas.

Fig. 1

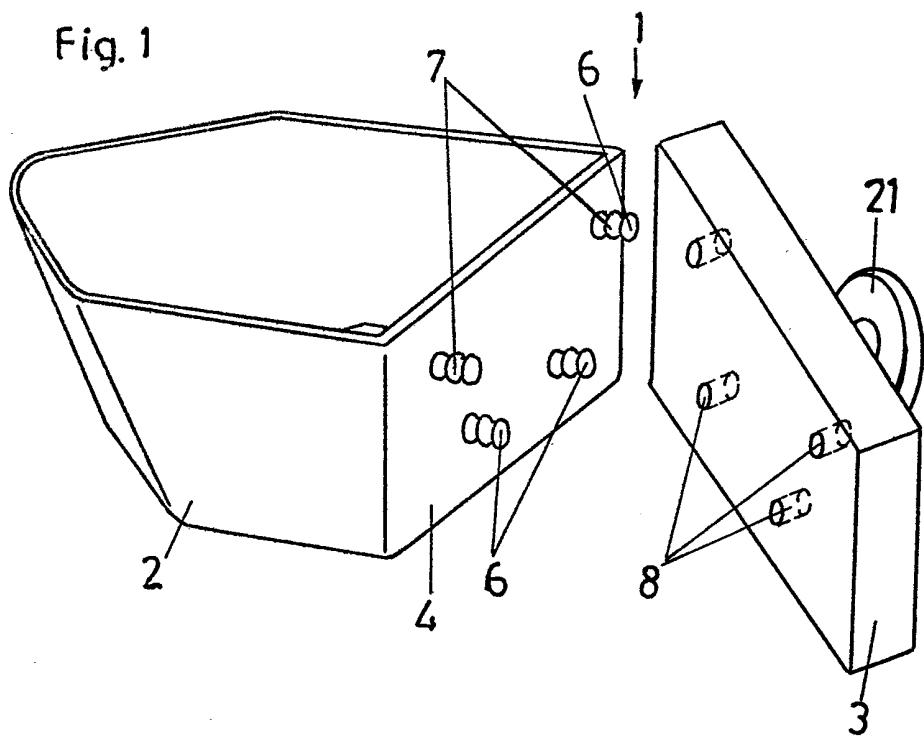


Fig. 2

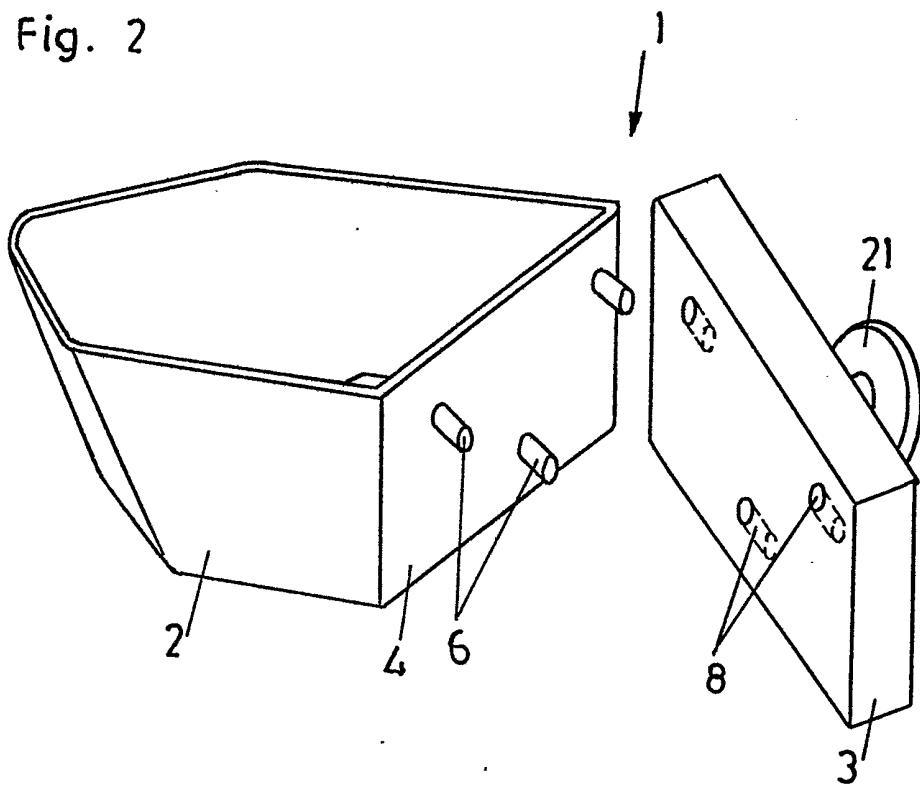


Fig. 3

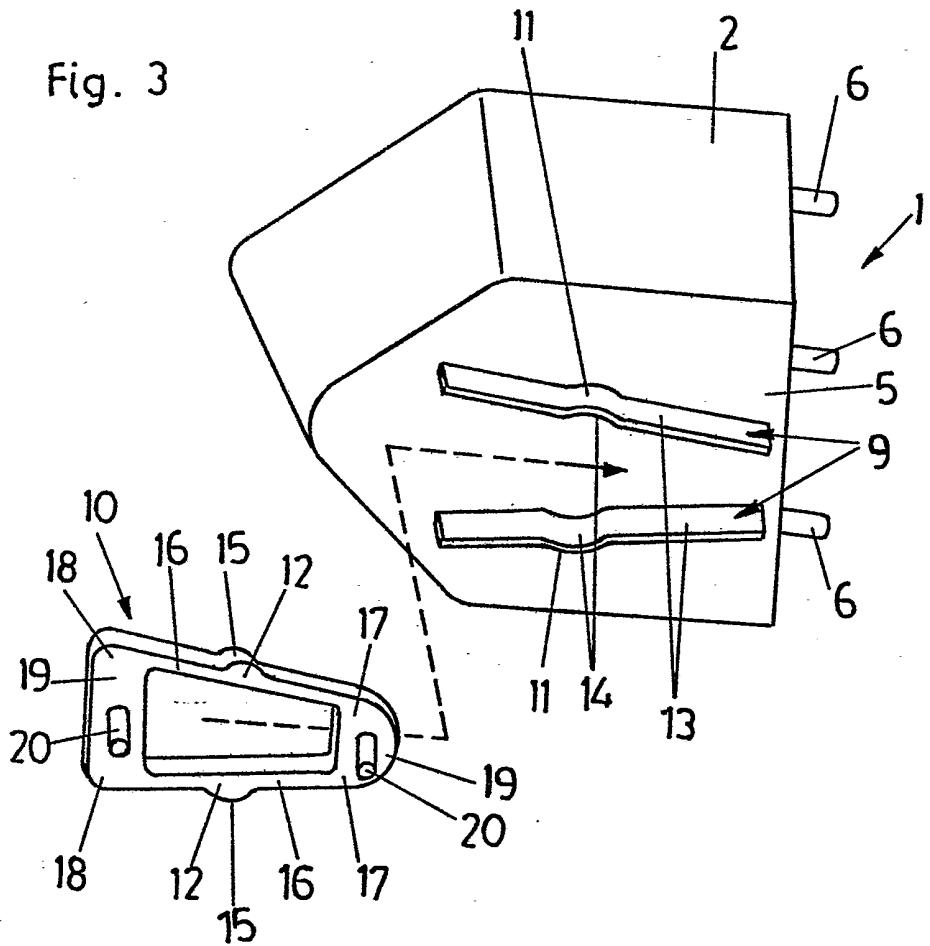


Fig. 4

